Fonds TELUS Logo et normes d'utilisation.

Le logo du Fonds TELUS a été modifié en 2020, alors veuillez vous assurer d'utiliser la version la plus récente.

Le Fonds TELUS dépend énormément de sa visibilité pour faire connaître ses programmes et du financement disponible pour la réalisation de contenu exceptionnel en lien avec la santé et le mieux-être.

La mention du Fonds TELUS à privilégier est la suivante, située au-dessus du logo :

Produit avec la participation du



La mention du Fonds TELUS doit figurer dans toutes les versions du projet financé qui sont utilisées à l'échelle mondiale. La participation du Fonds TELUS doit également être reconnue dans toutes les promotions faites dans le monde, y compris la publicité payante, les communiqués de presse et le matériel promotionnel.

Pour la programmation télévisuelle et numérique : la mention du Fonds TELUS doit apparaître immédiatement avant la première image ou immédiatement après la dernière image de la programmation. Seuls les éléments suivants peuvent la précéder :

- le titre du projet ;
- les collaborateurs de renom dont la participation était une condition prévue à l'entente de financement du Fonds TELUS ;
- les autres bailleurs de fonds dont le financement est plus important que celui du Fonds TELUS ;
- le crédit de la société de production ou du producteur.

Pour la non-programmation : la mention du Fonds TELUS doit être bien visible dans l'ensemble du contenu créé, ex. mention dans le premier tiers du site web du projet et dans les divers médias sociaux et canaux numériques.

Il incombe au producteur de veiller à ce que les ententes liées au projet financé respectent les exigences concernant la mention du Fonds TELUS. Avant la fin du projet, le producteur doit fournir une maquette visuelle des mentions de participation aux fins d'approbation par le Fonds TELUS.

Le Fonds TELUS peut envisager des exceptions aux exigences susmentionnées lorsqu'il existe d'autres possibilités comparables de visibilité du Fonds TELUS (ex. une plus grande visibilité dans une tournée d'événements) ou lorsque la participation du Fonds TELUS est égale ou inférieure à 75 000 \$ et à 15 % du budget du projet.

Dans tous les cas, la mention de la participation du Fonds TELUS ne doit pas être moins visible que celle du producteur ou de la société de production en ce qui concerne la taille, l'ordre d'apparition, le format et l'importance de l'affichage. De plus, lorsqu'il y a plus d'un bailleur de fonds, la participation du Fonds TELUS doit être mentionnée en regard du pourcentage de celle des autres bailleurs de fonds.

La mention de la participation du Fonds TELUS doit apparaître en français dans les versions françaises des projets financés et en anglais, dans les versions anglaises des projets financés. Elle peut aussi apparaître en anglais dans les projets financés qui sont présentés dans une autre langue que l'anglais ou le français.

Espace libre

L'illustration ci-dessous montre l'espace libre qu'il doit y avoir en tout temps autour du logo du Fonds TELUS.

L'espace de chaque côté doit correspondre minimalement à la hauteur du « T » majuscule.



Taille minimale – utilisation dans les contenus numériques

Pour assurer la lisibilité à l'écran, la largeur du logo ne doit jamais être inférieure à 67 pixels. La taille de tous les autres éléments du logo doit être proportionnelle à sa largeur.

S'il est impossible de respecter la largeur minimale du logo (67 pixels), entrez simplement le nom : Fonds TELUS.



Taille minimale – utilisation dans les documents imprimés

Pour assurer la lisibilité dans les documents imprimés, la largeur du logo ne doit jamais être inférieure à 15 mm. S'il est impossible de respecter la largeur minimale (15 mm), entrez simplement le nom : Fonds TELUS.



Couleur – médias numériques

En cas d'utilisation dans les médias numériques, les valeurs chromatiques RVB à respecter sont les suivantes :

Vert de TELUS :	Rouge 102	Vert 204	Bleu 0	HEX # 66CC00
Violet de TELUS :	Rouge 75	Vert 40	Bleu 109	HEX # 4B286D

Couleur - médias imprimés

En cas d'utilisation dans les médias imprimés, les valeurs chromatiques à respecter sont les suivantes :

Vert de TELUS :	Pantone 376 ou processus de quatre couleurs	C 50 % M 0 % J 100 % N 0 %
Violet de TELUS :	Pantone 269 ou processus de quatre couleurs	C 85 % M 100 % J 25 % N 13 %

Options de couleur

Dans la mesure du possible, la version du logo en couleur doit être utilisée. Dans les cas où un logo monochrome doit être employé, le logo du Fonds TELUS peut être reproduit en noir ou en blanc inversé.

Logo en couleur



Logo monochrome – noir



Options de fond

Le logo en couleur du Fonds TELUS ne doit être utilisé que sur un fond blanc uni. Lorsque le logo blanc est utilisé, le logo du Fonds TELUS doit être inversé sur un fond uni foncé.

Logo en couleur sur **un** fond blanc



Logo inversé sur fond uni foncé

